

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 22.03.2022

. d'affichage : 31.03.2022

N° de la délibération : 2022-61

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, Mme SPRYSCH Aline, MM. LECOMTE Frédéric, ZOIS Christophe, Mme VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MEREL Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre,

Mme SPRYSCH Aline avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. HAY Francis.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.  
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. POTIER Bruno.  
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.  
M. DELVILLE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.  
M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.  
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.  
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia

**OBJET :**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**ADHESION A L'ASSOCIATION AGROSPHERE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la compétence « Développement économique » de la communauté de communes,

Vu la proposition d'adhésion à l'association AGROSPHERE pour l'année 2022 pour un montant de 1200 €,

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme bénéficie d'un tissu économique dynamique avec plusieurs filières d'excellence dont l'industrie agroalimentaire avec des entreprises telles que : NIGAY, Tereos, AJINOMOTO, INNOVAFEED, Rillettes de l'Ermitage, PRIMEALE...

Afin d'accompagner cette filière agroalimentaire sur le territoire, qui développe de nombreux emplois directs et induits, il est proposé d'adhérer à l'Association AGROSPHERE qui fédère 280 membres de cette filière dans les Hauts-de-France.

Cette adhésion a vocation à permettre la rencontre des acteurs de cette filière pour mieux anticiper leurs besoins dans les années futures, de faciliter les investissements directs, et de développer les synergies avec l'écosystème agroalimentaire existant sur le territoire.

Considérant l'intérêt communautaire que présente l'adhésion à cette association afin d'accompagner le développement de la filière agro-alimentaire sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion à l'association AGROSPHERE pour l'année 2022 en contrepartie d'une cotisation d'un montant de 1200 euros,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

